**Déclaration conjointe**

**entre la République populaire de Chine et la République du Sénégal**

**sur l’approfondissement du**

**partenariat de coopération stratégique global sino-sénégalais**

**et la construction d'une communauté d'avenir partagé Chine-Sénégal de haut niveau**

À l’invitation de Son Excellence Monsieur Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République du Sénégal, a effectué du 2 au 8 septembre 2024 une visite d'État en République populaire de Chine.

Lors de la visite d’État, les deux Chefs d'État se sont entretenus dans une ambiance cordiale et amicale. Ils ont eu des échanges de vues approfondis sur les relations sino-sénégalaises et sino-africaines dans le nouveau contexte ainsi que les questions régionales et internationales d'intérêt commun.

Les deux parties réaffirment que la Chine et le Sénégal sont des pays amis sincères et des partenaires fiables sur la voie de la paix, de la sécurité et du développement. Dans le monde d'aujourd'hui où les transformations inédites depuis un siècle s'accélèrent, l'importance stratégique des relations sino-sénégalaises s'affirme encore davantage car ancrées dans des valeurs communes partagées. Afin de consolider la confiance mutuelle et d'élargir la coopération multiforme, les deux parties sont convenues d'approfondir le partenariat de coopération stratégique global sino-sénégalais et de construire ensemble une communauté d'avenir partagé Chine-Sénégal de haut niveau.

1. **Consolider la confiance mutuelle stratégique de haut niveau**
2. Les deux parties estiment que les relations entre la Chine et le Sénégal se distinguent par le respect mutuel, le soutien réciproque et la coopération gagnant-gagnant au bénéfice de leurs populations respectives. Les deux parties entendent ouvrir de nouvelles perspectives sur la base des acquis, valoriser l'amitié traditionnelle, et mener des échanges et une coopération multiforme et stratégique dans le cadre de la solidarité entre les pays du Sud global, de la coopération de qualité liée à l’Initiative « la Ceinture et la Route », ainsi que de la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement mondial, de l'Initiative pour la sécurité mondiale et de l'Initiative pour la civilisation mondiale, de l’Agenda 2063 de l’Union africaine de manière à consolider la confiance mutuelle stratégique de haut niveau et à favoriser le développement dynamique des relations sino-sénégalaises et sino-africaines à l'ère nouvelle.
3. La partie chinoise réaffirme son soutien ferme au Gouvernement sénégalais dans ses efforts pour sauvegarder la souveraineté politique et économique du pays, s'opposer à l'oppression et à l'ingérence extérieures et assurer son développement socio-économique. La partie sénégalaise réitère son attachement ferme et indéfectible au principe d'une seule Chine, estimant qu'il n'y a qu'une seule Chine dans le monde, que Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois et que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul Gouvernement légal et légitime représentant toute la Chine. Elle s'oppose fermement à toute forme d'« indépendance de Taiwan » et aux ingérences des forces extérieures dans les affaires intérieures de la Chine, réitère son refus de toute forme d'échanges officiels avec Taiwan et soutient résolument tous les efforts du Gouvernement chinois pour réaliser la réunification du pays. La partie sénégalaise soutient fermement la position juste de la Chine sur les questions liées à Hong Kong, au Xinjiang et au Xizang.

3. Les deux parties réitèrent leur ferme soutien à leurs efforts réciproques de choisir en toute indépendance une voie de développement adaptée à leurs conditions et spécificités nationales, et entendent intensifier les échanges entre les partis politiques et renforcer les échanges d'expériences en matière de gouvernance et de modernisation.

La partie chinoise apprécie les efforts du Gouvernement sénégalais pour promouvoir le bien-être du peuple et est persuadée que les axes prioritaires identifiés dans le Projet de transformation systémique du Sénégal et la Vision Sénégal 2050 connaîtront des progrès significatifs. La Chine souhaite au Sénégal un plein succès dans l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'été Dakar 2026, premier événement olympique sur le continent africain. Le Sénégal remercie la Chine pour son soutien multiforme au Comité sénégalais d’organisation des JO. La partie chinoise continuera à lui fournir de l’assistance dans la mesure du possible.

La partie sénégalaise félicite chaleureusement la République populaire de Chine à l'occasion du 75e anniversaire de sa fondation, apprécie hautement les grands accomplissements réalisés par le peuple chinois sous la conduite du Parti communiste chinois dans le développement du pays. Elle a la certitude que la modernisation aux caractéristiques chinoises est une source d’inspiration pour les pays du Sud global dans l'accélération de leur développement et modernisation, et enrichira leur pratique en la matière.

4. Les deux parties estiment que les droits de l'homme sont une cause commune à toute l'humanité et que les différents pays doivent œuvrer à l’effectivité du droit à l’existence et du droit au développement qui sont primordiaux, et en prenant en compte leurs réalités nationales et la volonté de leur peuple, et développer les échanges et la coopération sur les droits de l'homme dans le respect mutuel et en application du principe de l’égalité souveraine.

**II. Renforcer la synergie des stratégies de développement**

1. Les deux parties conviennent d'élargir leur coopération mutuellement bénéfique dans les domaines agricole et industriel. Elles renforceront les échanges et la coopération en matière de transfert de technologies et de modernisation agricoles ainsi que dans l’hydraulique rurale afin de contribuer à la sécurité alimentaire. Elles continueront à collaborer étroitement pour mener à bien les projets en cours, tels que l’édification d’agropoles, le développement des zones et parcs industriels, et la construction d’infrastructures y compris des routes, et assurer ensemble la sécurité des projets de coopération et des personnels, et exploreront activement la coopération dans les domaines émergents, notamment la chaîne industrielle verte, l'infrastructure numérique et l’économie bleue, en vue de créer de meilleures conditions pour la coopération dans la modernisation de l'agriculture et de l'industrie. La Chine accompagnera le Sénégal dans sa volonté de souveraineté sanitaire à travers la mise en place d’industries pharmaceutiques locales et de vaccinopôles.

6. Les deux parties conviennent d'élargir leur coopération en matière de commerce et d'investissement. Elles se félicitent de l'élargissement et l’accroissement de leurs échanges commerciaux et de la participation sénégalaise à l'Exposition internationale d'importation de la Chine, l'Exposition économique et commerciale sino-africaine, la 8e Conférence des Entrepreneurs chinois et africains. La Chine est disposée à accorder au Sénégal des préférences commerciales et tarifaires plus avantageuses et à soutenir l'augmentation des importations d'arachides et d'autres produits agricoles de qualité en provenance du Sénégal. La Chine entend encourager davantage d'entreprises chinoises à investir et à s'implanter au Sénégal, pour contribuer au renforcement de la capacité de transformation locale et à la création d'emplois. Les deux parties s'engagent à fournir aux entreprises de part et d'autre un environnement d'affaires stable, équitable et favorable et à préserver la sécurité, ainsi que les droits et intérêts légitimes des personnels, des projets et des établissements de l'autre partie.

7. Les deux parties accordent une grande importance au renforcement de la coopération dans le domaine touristique, encourageront les destinations Sénégal et Chine auprès des tours opérateurs chinois et sénégalais, afin d’inciter davantage de touristes chinois à visiter le Sénégal et davantage de touristes sénégalais à visiter la Chine.

8. Les deux parties conviennent de renforcer les échanges entre les femmes, les jeunes et les institutions académiques et universitaires et de consolider la coopération en matière de formation des talents. Elles apprécient hautement les acquis de leur coopération dans les domaines de la santé, de la culture, de l'éducation, des sports, de la jeunesse et de la valorisation des ressources humaines. Elles continueront à soutenir l'enseignement du chinois au Sénégal, soutenir les requêtes des établissements d’enseignement sénégalais qualifiés pour édifier des Instituts Confucius. La Chine continuera à offrir des bourses d'études gouvernementales et des stages de formation technique aux jeunes Sénégalais éminents, notamment dans les filières médicales, satellitaires, aéronautiques, mathématiques, scientifiques, de l’ingénierie, des TIC afin de former davantage de talents compétents. Les deux parties conviennent de renforcer les échanges et la coopération en matière de paix, de défense, de sécurité, de protection civile, d'intensifier les échanges entre leurs forces de défense et de sécurité, et de renforcer les échanges et la coopération sur, entre autres, la formation, l'équipement et la technologie, afin de créer un environnement favorable au développement.

**III. Défendre ensemble le multilatéralisme, l'équité et la justice internationales**

9. Les deux parties conviennent de renforcer la coordination et la coopération dans les affaires multilatérales. Elles réaffirment l'importance de préconiser l'égalité souveraine des Etats, de s'opposer à l'hégémonisme, à l’ingérence, et à la politique du plus fort, et de préserver ensemble le véritable multilatéralisme. Elles travaillent à défendre fermement le système international centré sur les Nations Unies, l'ordre international fondé sur le droit international, ainsi que les normes fondamentales régissant les relations internationales basées sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies, et à promouvoir un monde multipolaire égal et ordonné et une mondialisation économique bénéfique pour tous et inclusive. La partie chinoise soutient le Sénégal dans ses efforts pour poursuivre son action diplomatique constructive dans les affaires régionales et internationales.

10. Les deux parties estiment que la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies doit prendre en compte l’aspiration légitime des pays africains et des autres pays en développement à jouer un plus grand rôle, accroître leur représentation et leur droit à la parole au sein du Conseil de Sécurité afin de corriger l'injustice historique subie par l'Afrique. La partie chinoise apprécie le rôle important que joue le Sénégal en tant que membre du Comité des dix Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine sur la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies (C10) et entend renforcer la communication et la coopération avec la partie sénégalaise.

11. Les deux parties estiment qu'il faut porter la vision de sécurité commune, intégrée, coopérative et durable, respecter la souveraineté et l’intégrité territoriale de tous les pays, observer les buts et principes de la Charte des Nations Unies, prendre en compte les préoccupations sécuritaires légitimes de tous les pays, régler pacifiquement les divergences et différends interétatiques par voie de dialogue et de consultations et préserver la sécurité dans différents domaines. Les deux parties renforceront leur coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme qui gangrène l’Afrique.

12. Les deux parties appellent à un règlement politique de la crise ukrainienne et invitent la communauté internationale à jouer un rôle constructif pour promouvoir l'apaisement de la situation, et favoriser les pourparlers de paix. Les deux parties estiment que le dialogue et les pourparlers sont le seul moyen de résoudre la crise et appellent les différents protagonistes concernés à œuvrer pour la désescalade du conflit. A cet égard, la partie sénégalaise apprécie le consensus en six points sur le règlement politique de la crise ukrainienne publié par la Chine et le Brésil.

13. Les deux parties sont profondément préoccupées par la grave catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza provoquée par le conflit israélo-palestinien et son impact négatif sur la paix et la sécurité au Moyen Orient, appellent à un cessez-le-feu immédiat et soutiennent la relance du processus de règlement politique de la question de Palestine sur la base de la solution à deux États. La partie sénégalaise salue le rôle constructif joué par la Chine, membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour favoriser la cessation des hostilités dans la bande de Gaza, assurer l’aide humanitaire et promouvoir la réconciliation interne palestinienne. La partie chinoise apprécie le rôle actif joué par la présidence sénégalaise du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour apaiser le conflit dans la bande de Gaza, et entend travailler avec la partie sénégalaise pour contribuer ensemble à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

14. Les deux parties réitèrent leur engagement commun pour une réforme des institutions multilatérales telles que l’Organisation mondiale du Commerce (OMC), la Banque mondiale et le FMI, pour faire progresser la gouvernance mondiale dans un sens plus juste et plus équitable, prenant en compte les aspirations au développement des pays du Sud y compris africains. Le Sénégal remercie la Chine pour son soutien initial constant à l’adhésion de l’Union africaine au G20 et appelle à une coopération accrue entre la Chine et l’UA pour continuer à prendre en compte de manière juste et équitable les préoccupations africaines en ce qui concerne la question du financement du développement.

**IV. Ouvrir une ère nouvelle de la construction d'une communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de haut niveau**

15. Les deux parties apprécient hautement le rôle d’impulsion, de pilotage et de promotion joué par le Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA) dans le développement de la coopération de qualité sino-africaine depuis sa création il y a 24 ans et estiment que le Sommet du FCSA de Beijing permet d'inaugurer un nouveau chapitre de la solidarité et de la coopération Chine-Afrique. Elles se félicitent de la prochaine adoption de la *Déclaration du Sommet de Beijing du Forum sur la Coopération* *sino-africaine 2024* etle *Plan d'action de Beijing (2025-2027) qui permettront d’*approfondirla coopération pragmatique et mutuellement bénéfique sino-africaine et réaliser le développement et la prospérité partagés. La partie chinoise apprécie que le Président Bassirou Diomaye Diakhar FAYE prononcera des allocutions à la cérémonie d'ouverture et à la 8e Conférence des Entrepreneurs chinois et africains, et espère que le Sommet portera des fruits abondants au service du développement commun de la Chine et de l'Afrique.

16. Les deux parties estiment que le présent Sommet permettra de faire rayonner le principe de sincérité, de résultats effectifs, d'amitié et de bonne foi, la vision de la recherche du plus grand bien et des intérêts partagés, ainsi que l'esprit d'amitié et de coopération Chine-Afrique, et de consolider le consensus entre la Chine et l'Afrique sur les questions majeures notamment les efforts communs pour promouvoir la modernisation et la construction conjointe d'une communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de haut niveau. La Chine et l'Afrique se soutiendront mutuellement avec fermeté sur les questions touchant aux intérêts vitaux et aux préoccupations majeures de part et d'autre et renforceront la coopération dans les domaines tels que la gouvernance mondiale, la paix et la sécurité, les échanges commerciaux, le changement climatique, l'innovation scientifique et technologique et l'intelligence artificielle, afin de porter leur partenariat de coopération stratégique global à un niveau plus élevé.

17. Les deux parties estiment que le Sud global, dont la Chine et l'Afrique sont des acteurs majeurs, se renforce pour devenir un acteur important pour sauvegarder l'équité et la justice internationales et promouvoir la paix et le développement mondial. La partie sénégalaise apprécie que la Chine défende les causes justes des pays africains dans les enceintes internationales et contribue à la préservation des intérêts communs des pays en développement. La partie chinoise apprécie le panafricanisme et continuera à appuyer les pays africains dans leurs efforts visant à promouvoir l'émergence collective dans l'unité, à réaliser le redressement dans la solidarité, à parler d'une seule voix dans les affaires internationales et à privilégier les solutions africaines aux problèmes africains.

18. La partie chinoise apprécie hautement le rôle de leadership important joué par le Sénégal pour le développement du FCSA depuis qu'il assume la coprésidence africaine du FCSA en septembre 2018. La Chine et le Sénégal ont travaillé en étroite coordination et surmonté les défis de l'épidémie de Covid-19, pour organiser, avec succès, la 8e Conférence ministérielle du FCSA et porter les relations sino-africaines dans une nouvelle phase de développement. La Chine apprécie la contribution active et importante du Sénégal à la préparation du présent Sommet.

Les deux parties estiment que la visite du Président Bassirou Diomaye Diakhar FAYE en Chine est couronnée d'un plein succès, durant laquelle les deux parties sont parvenues à des consensus importants sur un large éventail de sujets et ont signé à cet effet, des accords de coopération bilatérale. Cette visite revêt une signification majeure pour promouvoir le développement des relations sino-sénégalaises et favoriser la construction d'une communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de haut niveau.  
  
 Le Président Bassirou Diomaye Diakhar FAYE exprime ses sincères remerciements au Président Xi Jinping, au Gouvernement et au Peuple chinois pour l'accueil chaleureux et amical qui lui a été réservé ainsi qu’à la délégation qui l’accompagne.